

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonceau
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 novembre 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/048

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET: Fiche financière concours assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité bibliothèque

Etaient présents: Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Julien MERLE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Nicolas PAGET, Madame Valérie MICHELIER.

Etaient absents et excusés: Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentés: Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom.

Le Président expose qu'en application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gérances, le CDG coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'exams relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

La fiche récapitulative, en annexe, fixe, d'une part le coût global, et, d'autre part, le coût lauréat, pour le concours d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité bibliothèque** organisé en 2025 par le CDG84.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-288400039-20251126-D25_048-DE

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

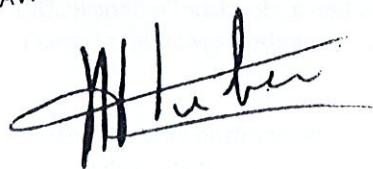
Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT à l'unanimité :

- D'approuver l'annexe financière ci-jointe,
- D'approuver le coût lauréat applicable aux collectivités territoriales non affiliées.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le..... 28.11.25.



CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

COUT DU CONCOURS
D'ACPB principal de 2ème classe Spécialité Bibliothèque
Session 2025

Nombre de postes ouverts	38	Nombre de candidats admissibles	38
Nombre de candidats admis à concourir	143	Nombre de candidats présents à l'admission	38
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	94	Nombre de candidats admis	24

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES
Epreuves écrites : Location espace + mobilier	1 599,20 €
Achat des sujets nationaux (le cas échéant)	1 428,58 €
Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité	2 152,00 €
Epreuves orales : Location espace + mobilier	1 127,84 €
Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission	7 241,08 €
Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission)	604,40 €
Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission)	2 187,08 €
Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission)	0,00 €
Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement	334,80 €
Frais de fournitures	568,28 €
Frais de structure	181,36 €
Frais de personnel des services concours et support	15 341,87 €
COÛT DU CONCOURS (le cas échéant)	32 766,49 €
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant)	Néant
COÛT TOTAL DU CONCOURS	32 766,49 €

Conseil d'administration du CDG84 en date du

Délibération n° du

COÛT LAURÉAT	COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS	1 365,27 €
--------------	---	------------

A Avignon, le



